



Déclaration préalable Formation Santé Sécurité et Condition de travail du 4 avril 2023

SUD éducation Montpellier fait son entrée dans l'instance suite aux élections professionnelles de décembre 2022. La défense des conditions de travail et la prévention médicale des personnels est une orientation forte de notre organisation.

SUD éducation Montpellier s'étonne que suite à la crise sanitaire que nous connaissons, les Documents Uniques d'Évaluation des Risques ne soient toujours pas mis à jour, voire même qu'ils semblent avoir été relégués aux oubliettes de l'histoire. SUD éducation rappelle qu'il est de la responsabilité de l'employeur public qu'est le Rectorat de mettre à jour ce document, seul à même de permettre une réelle prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les personnels.

Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet en CSA, nous tenons à dénoncer ici l'absence de moyens mis pour la prévention médicale des agent-es de l'académie : le nombre de médecins du travail est digne de l'encadrement médical de pays en voie de développement. L'employeur public se doit d'être exemplaire. L'absence de médecin du travail et la surcharge de celles en poste, ne permettent pas aux personnels d'être suivis correctement : l'obligation de visite quinquennale n'est pas effective, le suivi annuel des personnels en situation de handicap ne semble pas pouvoir être effectif pour tou-tes. Nous rappelons à l'administration que l'insuffisance des moyens qu'elle alloue à la prévention médicale la met en état de carence fautive vis-à-vis des agent-es. Il n'est donc pas surprenant que notre ministère soit en état de sous-déclaration de maladie professionnelle ! SUD éducation revendique le recrutement en urgence de médecins du travail afin de permettre aux personnels d'avoir le suivi auquel iels ont droit.

Le plan santé au travail pour la Fonction Publique doit prochainement être décliné dans l'ensemble des ministères dont le nôtre, nous avons bien l'intention d'agir pour que les mesures qu'il contient ne soient pas que des indications et que les employeurs publics respectent et appliquent le code du travail et le cadre réglementaire spécifique à la Fonction Publique. Nous avons une attente forte, après 10 ans de plans de lutte contre les risques psychosociaux, qu'un bilan nous soit présenté, et que les mesures nécessaires soient enfin prises pour les faire cesser notamment en repensant les organisations du travail pathogènes pour les agent-es au rang desquelles les réformes successives dénuées de sens et imposées sans aucune concertation ont une large place ; de même que les pratiques du new public management qui ne créent rien d'autre que de la souffrance chez les personnels.

Pour SUD éducation les conditions de travail des personnels et leur amélioration sont nos principales préoccupations, et c'est bien dans ce sens que nous œuvrerons au cours du mandat dans le cadre de cette instance et sur le terrain.